



Demande de badge aeroportuaire et rappel a la loi

Par **amistad**, le **28/04/2018** à **22:22**

Bonjour,rnrnIl a environ 4 ans, l'année de mes 18 ans, j'ai été en garde à vue et eu un rappel à la loi pour un vol de vélo. Suite à ça j'aimerais savoir si cette erreur de jeunesse pourrait avoir des conséquences concernant la demande d'un badge aéroportuaire pour travailler à l'aéroport. Ai-je un casier judiciaire ? suis-je inscrit au TAJ ou STIC ? rnrnMerci bien.

Par **Tisuisse**, le **29/04/2018** à **08:54**

Bonjour,rnrnIl n'y a d'inscription au casier judiciaire que pour les jugements devenus définitifs. Si vous n'avez jamais été jugé pour cette affaire, votre casier judiciaire ne dira rien, il sera vierge. Par contre, votre rappel à la loi a du être inscrit au JUDEX (ex STIC) et tout dépend si le Ministère de Tutelle interrogera ou non le JUDEX.